

# Vingt ans de pêche industrielle au Cameroun

par Joseph LAURE

## RESUME

Cet article, rédigé en octobre 1971, présente le bilan de vingt ans de pêche industrielle au Cameroun, où le nombre d'unités et les tonnages débarqués ont crû très rapidement. En 1951, il n'existait qu'un bateau qui débarqua 60 t. En 1967, avant la mise en service de bateaux congélateurs et de crevetiers, dix-neuf chalutiers débarquèrent 11 600 t.

En 1971, le tonnage de la pêche industrielle (importations exclues) atteindra probablement 25 000 t, d'une valeur de plus de 2 milliards de francs C.F.A.

Le poisson frais ou conservé dans la glace est surtout consommé à Douala et Yaoundé. Le tonnage de cette pêche atteint 17 000 t en 1970 et semble légèrement diminuer en 1971. La pêche et l'importation de poisson congelé sont respectivement de 5 300 et 3 400 t en 1970 et sont en augmentation en 1971. Ce produit est largement diffusé à l'intérieur du pays, qui est loin d'être saturé en poisson. La pêche à la crevette qui a débuté en 1969 est presque exclusivement destinée à l'exportation, ce qui procure des devises au pays. En pleine expansion (940 t pêchées en 1970 et probablement plus de 1 500 en 1971), elle devrait avoir un avenir prometteur.

## SUMMARY

The article, written in October 1971, presents the state of industrial fishing in Cameroon after 20th year existence. During that time the number of fishing boats and the tonnage of fish caught have increased very rapidly. In 1951, there was only 1 boat which unloaded 60 tons. In 1967, before the utilisation of freezer trawlers and shrimp trawlers, 19 fishing boats unloaded 11 600 tons.

In 1971, the tonnage of industrial fishing (excluding imported fish) will probably reach 25 000 tons valued at more than 2 billions francs C.F.A.

Fresh fish or that conserved in ice is principally consumed in Douala and Yaoundé. The tonnage of this type of fish caught reaches 17 000 tons in 1970 and seems to decrease slightly in 1971. Fishing and the importation of frozen fish are of the order of 5 300 and 3 400 tons respectively in 1970 and are on the increase in 1971. This produce is largely distributed in the interior of

the country, whose needs are still far from being satisfied. Shrimp fishing which started in 1969 is almost exclusively destined for export which earns foreign currency for the country. Its sound rate of growth (940 tons caught in 1970 and probably more than 1 500 in 1971) shows a promising future.

## Introduction

La pêche industrielle au Cameroun, uniquement maritime, s'élève à plus de 23 000 t en 1970. Ce tonnage représente une valeur de 1,8 milliard de F CFA (1).

La pêche artisanale, difficile à chiffrer, serait de 15 000 à 35 000 t pour la pêche maritime et d'estuaires et de 50 000 t pour la pêche continentale. Cette dernière est très importante dans le nord du pays.

Les importations de stockfish, après s'être stabilisées à un niveau assez bas, sont passées de 750 t en 1968 à 1 400 t en 1970. L'augmentation se poursuit en 1971. Les importations de conserves de poissons (surtout de sardines) sont descendues en-dessous de 1 000 t après 1962, puis sont remontées à ce tonnage en 1970, mais diminuent en 1971.

## Evolution de la pêche industrielle

Les premiers essais furent faits à Douala par des Allemands en 1912. Ils furent abandonnés, car l'entreprise ne s'avéra pas rentable. Ce n'est qu'en 1951 que commença vraiment la pêche industrielle au Cameroun (un chalutier débarquant 60 t). La progression fut lente pendant dix ans (neuf chalutiers débarquant 3 800 t en 1961) puis beaucoup plus rapide dans les dix années suivantes.

Le tonnage de poisson frais, pêché par dix-neuf chalutiers, était de 11 600 t en 1967, juste avant la mise en service du

premier chalutier congélateur. Il atteint presque 17 000 t (pêche de vingt chalutiers et poisson ramené par les dix crevetiers), d'une valeur de 940 millions de F CFA, en 1970, mais ne sera probablement que de 15 750 t en 1971. Cette baisse de production est en grande partie due à l'interdiction de pêcher vers les côtes du Gabon.

Le tonnage du poisson congelé pêché s'est rapidement accru pour atteindre 5 300 t, d'une valeur de 440 millions de francs CFA, en 1970. Il sera probablement de 7 700 t en 1971. En 1970, le tonnage du poisson congelé importé est d'environ 3 400 t, d'une valeur de 300 millions de F CFA.

Enfin, après des essais concluants, commença en 1969 la pêche à la crevette presque exclusivement destinée à l'exportation. Le tonnage de cette pêche s'accroît rapidement : 940 t en 1970 et plus de 1 500 t prévues pour 1971. En 1970, il représente une valeur de 380 millions de F CFA.

## Etat actuel de la pêche industrielle

En août 1971, la flottille de pêche est de quarante unités. Elle se compose des vingt-trois chalutiers (dont un sardinier) de plus de dix ans d'âge des sociétés de pêche fraîche de Douala (2). Ces chalutiers ont une longueur variant de 15 à 33 m. Quatorze d'entre eux ont une coque d'acier, les autres de bois. Les autres bateaux sont plus récents : deux chalutiers congélateurs à coque d'acier de la SIPEC (Société industrielle de pêches du Cameroun), l'un de 54 m de long et l'autre de 76 m ; treize crevetiers de 24 m, dont deux avec la coque en fibre de verre arrivés en août 1971 à la CRECAM (Crevettes du Cameroun) ; un bateau expérimental de 17 m de la

(2) Les Etablissements Cotonnec & Cie, les Pêcheries camerounaises (PECAM), la Société africaine de pêche industrielle (SAPI) et la nouvelle Société de pêche côtière à la baleine (SOPECOBA).

(1) 1 F C.F.A. vaut 0,02 FF. Les valeurs sont calculées à partir des prix de vente par les sociétés de pêche ou d'importation.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 5.903

Cote : B

Extrait de La Pêche Maritime, n° 1136, novembre 1972.

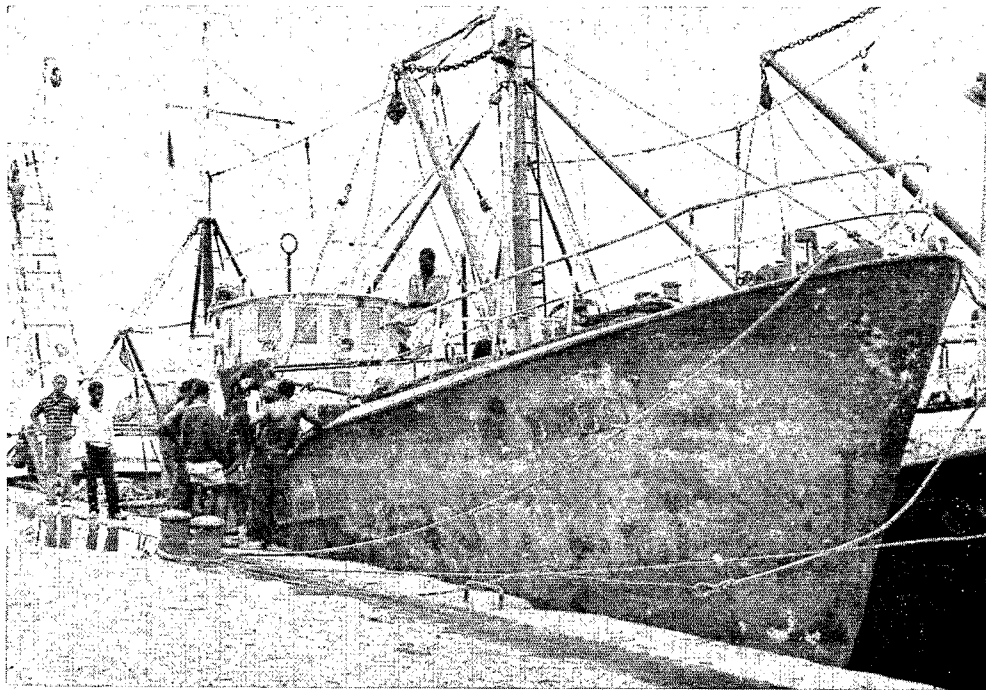
O.R.S.T.O.M.

Collection de Références

5903 Nuts

no

31 JAN. 1973



Chalutier à quai au port de Douala

direction des Pêches maritimes, et un chalutier arrivé à Kribi en juillet 1971 pour le compte de la SOCOPEK (Société coopérative de pêche de Kribi). Ce chalutier neuf de 16 m de long est en bois avec la coque plastifiée. Au début de l'année 1971, le premier chalutier appartenant à un Camerounais coulait. Il en fut de même du chalutier basé à Victoria.

Les chalutiers de pêche fraîche allaient surtout vers le Gabon. Ce pays a repoussé la limite de ses eaux territoriales de 12 à 25 milles et n'y autorise plus la pêche. Ainsi, depuis août 1970, les bateaux du Cameroun ne vont plus dans ces parages. Par contre, les côtes du Nigéria, interdites pendant la guerre dans ce pays, sont à nouveau fréquentées par les unités du Cameroun. Ce changement de lieux de pêche a entraîné une stagnation et même une baisse du tonnage et la diminution des quantités de poissons de qualité. En particulier les prises de bars ont fortement diminué au profit d'espèces de moins bonne qualité : raies et friture. Cette dernière qui ne constituait que le tiers des prises dépasserait actuellement 40 et parfois 50 % de la production. Un sardinier est en service depuis avril 1971, mais jusqu'à présent les résultats de la pêche à la sardinelle n'ont pas confirmé les prévisions faites à ce sujet.

La SIPEC, avec deux chalutiers congélateurs et trois crevettiers qui ramènent aussi du poisson, a largement contribué à répandre la consommation du poisson congelé. En 1968, elle est venue concurrencer la S.C.P.M. (Société camerounaise de produits de mer) qui importait déjà du poisson congelé pêché par des

bateaux soviétiques. Les chalutiers de la SIPEC pêchent surtout dans l'Atlantique Sud, jusque vers le 22° parallèle. Cette société à participation camerounaise a investi un milliard de F CFA et devrait atteindre en 1971 un tonnage suffisant pour la rendre rentable. Le poisson congelé, bien que d'un prix supérieur au poisson frais ou conservé dans la glace, est vendu loin à l'intérieur du pays, grâce à une importante chaîne du froid.

La pêche à la crevette, dernière arrivée, est celle dont l'avenir semble le plus prometteur. Jusqu'en 1969, les chalutiers ramenaient une quarantaine de tonnes de crevettes par an, en partie vendues sur place et en partie exportées. En août 1971, il y avait treize crevettiers en service : dix appartenant à la CRECAM et trois à la SIPEC. Les crevettiers pêchent dans le golfe de Guinée. Les deux sociétés exportent la presque totalité de leurs prises et toutes les deux projettent d'augmenter leur flotte crevettière.

### Commercialisation

Le poisson frais conservé dans la glace est débarqué au port de pêche de Douala. Une partie est immédiatement vendue. Le reste est reglacé, puis conservé dans des chambres froides. Le coefficient de glace (tonne de glace utilisée par tonne de poisson) varie de 1,5 pour le poisson vendu au débarquement à 1,8 pour le poisson reglacé et vendu deux ou trois jours après. Actuellement, l'approvisionnement des chalutiers en glace est satisfaisant. En 1967 et 1968, avant l'apport important de poisson con-

gelé, le poisson frais était consommé pour 60 % à Douala et environs, 35 % à Yaoundé et environs et le reste dans d'autres villes de l'intérieur, surtout à Nkongsamba. En 1969 et 1970, la proportion de poisson frais expédié vers l'intérieur est tombée à 30 %. Pour les premiers mois de 1971, le pourcentage de vente à l'intérieur atteint 35 % (dont 29 % à Yaoundé). Ceci s'explique par l'augmentation du tonnage expédié vers l'intérieur et la diminution de la production. Le transport du poisson frais conservé dans la glace est presque entièrement effectué par chemin de fer, en wagons ordinaires.

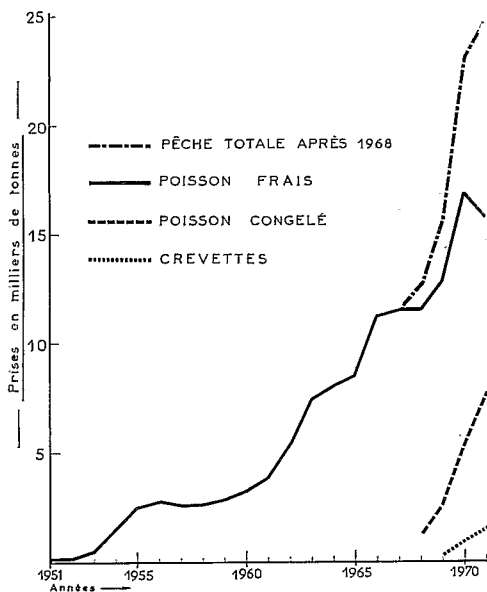
Le poisson congelé consommé au Cameroun provient d'importations par la S.C.P.M. et de la pêche de la SIPEC. La S.C.P.M. possède des chambres froides à Douala, Yaoundé et dans une dizaine de gros centres. Jusqu'en 1968, cette société, la seule à vendre du poisson congelé, en vendait la moitié à Douala et l'autre moitié à l'intérieur du pays (dont 36 % environ à Yaoundé). En 1971, ne sont vendus à Douala que 20 % environ du poisson congelé (pêché par la SIPEC ou importé par la S.C.P.M.), une petite partie est exportée et tout le reste est expédié à l'intérieur du pays dont environ 20 % à Yaoundé. La SIPEC a de grandes installations de congélation et d'entreposage frigorifique (1 500 t) à -25°C à Douala et des moyens de transport isothermes (six camions et trois wagons) pour répartir le poisson congelé dans une très grande partie du pays. Actuellement, la SIPEC possède seize points de vente équipés de chambres froides. D'autre part, dans quatre localités elle a installé des congélateurs et projette de mettre des chambres froides ou des congélateurs dans d'autres villes. La production de poisson congelé pêché par la SIPEC a rapidement augmenté en quelques années. Avec le développement du réseau de communication et l'augmentation du pouvoir d'achat des populations de l'intérieur, cette production devrait encore pouvoir croître. Mais elle est aussi fonction des licences d'importation de poisson congelé accordées à la S.C.P.M. qui est directement en concurrence avec la SIPEC pour la vente.

La pêche à la crevette est presque exclusivement réservée à l'exportation sous forme congelée. Les deux sociétés ont des installations modernes permettant de fournir un produit d'excellente qualité. La CRECAM exporte surtout vers les Etats-Unis d'Amérique et le Japon, la SIPEC vers l'Espagne et le Japon.

## Evolution de la pêche industrielle

Année	Nombre de bateaux utilisés fin décembre	Poisson frais (t)	Poisson congelé (t)	Crevettes (t)	Total des prises après 1968
1951.....	1	60			
1952.....	3	120			
1953.....	3	480			
1954.....	6	1 500			
1955.....	7	2 500			
1956.....	9	2 750			
1957.....	8	2 553			
1958.....	8	2 610			
1959.....	8	2 860			
1960.....	9	3 220			
1961.....	9	3 819			
1962.....	15	5 335			
1963.....	15	7 436			
1964.....	16	8 077			
1965.....	17	8 515			
1966.....	20	11 239			
1967.....	19	11 558			
1968.....	22	11 511	1 179		12 690
1969.....	33	12 828	2 538	257	15 623
1970.....	36	16 910	5 312	943	23 165
1971 (1).....	37	7 202	3 862	695	11 759
1971 (2).....	40	15 750	7 720	1 530	25 000
1971 (3).....	39	14 734	6 695	1 742	23 171

(1) Premier semestre.  
 (2) Estimations pour l'année.  
 (3) Chiffres réels pour l'année, obtenus après rédaction de l'article.



### Prix

Le prix moyen de vente par les sociétés de pêche du poisson frais est depuis plus de dix ans remarquablement stable. En 1967, il atteignait 57 F CFA. Il est de 56 F CFA pour le premier semestre 1971.

Les chalutiers congélateurs ainsi que les crevetiers rejettent à la mer les espèces de qualité inférieure (friture, raies, etc.) que conservent les chalutiers de pêche fraîche. D'autre part, les

frais de conservation du poisson congelé sont élevés. Aussi, le poisson congelé est vendu en moyenne plus cher que le poisson conservé dans la glace. Cependant, pour des espèces de qualité voisine, les prix restent du même ordre. Pour le premier semestre 1971, le prix moyen de vente par la SIPEC est de 82 F CFA le kg. La S.C.P.M. vend à un prix moyen de 89 F CFA le kg. Ce qui donne sur le total des ventes un prix moyen de 84 F CFA le kg de poisson congelé. La S.C.P.M. est favorisée, car elle achète les espèces de poissons en fonction des possibilités de vente, alors que la SIPEC doit vendre ce qu'elle pêche et ne peut pas contrôler la composition de ses pêches. C'est ainsi que les chinchards se vendent bien à condition qu'ils soient vendus en même temps que des dorades. Par exemple, en juin 1971, la S.C.P.M. a importé du poisson dans les proportions suivantes : 43 % de chinchards, 49 % de dorades roses, 5 % de merluchons et 2 % de merlus. La SIPEC pêchait pendant ce temps ces mêmes poissons dans les proportions suivantes : 45 % de chinchards, 16 % seulement de dorades roses, 25 % de merluchons et 8 % de merlus. Ces dernières proportions ne favorisent pas l'écoulement de la pêche sur les marchés. Cependant des campagnes publicitaires faites par la SIPEC semblent avoir fait augmenter les ventes de cette société.

Les crevettes se vendent à des prix élevés, voisins des cours mondiaux. De plus, les crevettes du Cameroun (essentiellement *Penaeus duorarum*) sont très appréciées, d'autant plus que la qualité en est sérieusement contrôlée avant l'expédition. La production du premier semestre 1971 a été vendue à un prix moyen de 400 F CFA le kg de crevettes entières. Les ventes se font surtout en dehors de la zone franc, ce qui procure des devises au Cameroun.

### Consommation

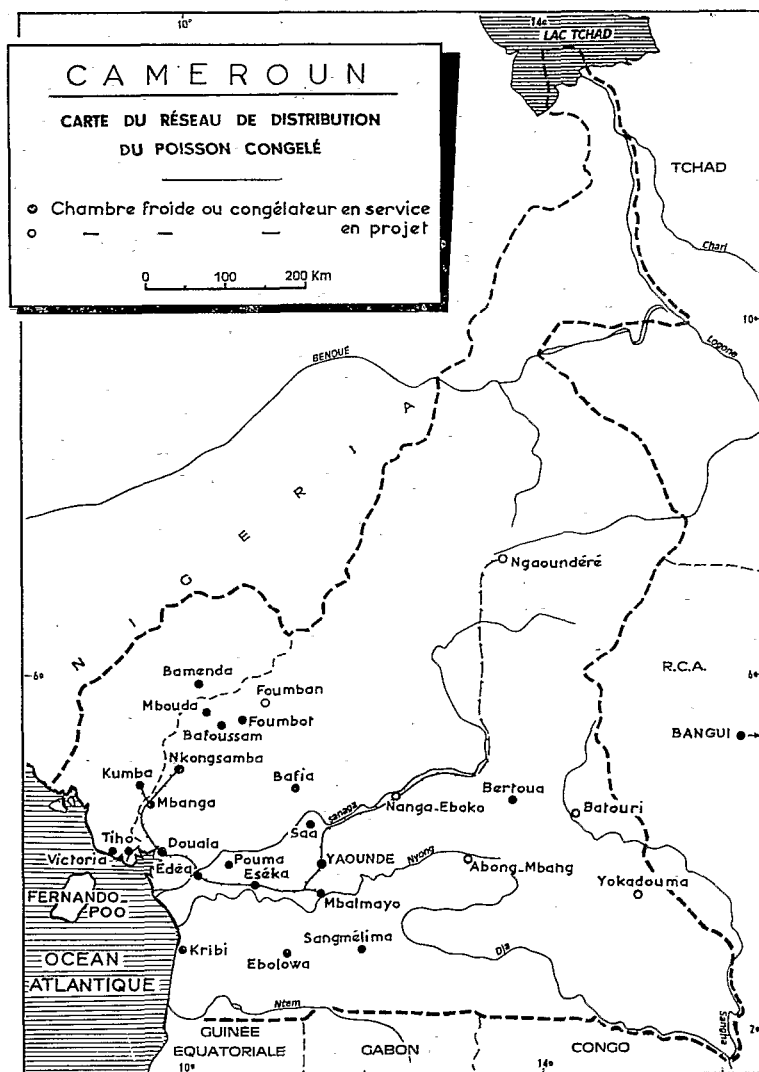
Les zones actuellement ravitaillées au moins partiellement par le poisson de la pêche industrielle et par le poisson congelé importé sont peuplées de plus de 3 500 000 habitants, dont plus de 1 000 000 sont urbains au sens large du terme. En 1971, ces zones sont approvisionnées par des produits de la pêche artisanale estimée à 36 000 t (dont 1 500 t de pêche continentale), par des importations de stockfish et de conserves représentant environ 6 100 t de poisson frais et par 27 100 t de poisson de la pêche industrielle ou congelé importé. En moyenne, la consommation annuelle par habitant de ces zones est de 20,7 kg de poisson, dont 8,1 kg, soit près de 40 %, de poisson frais ou congelé de la pêche industrielle ou d'importation.

Cette consommation est géographiquement très inégale. N'ayant pas de données suffisantes sur la consommation du poisson de la pêche artisanale, du stockfish et des conserves, nous ne considérerons dans ce qui suit que la consommation du poisson frais ou congelé de la pêche industrielle ou d'importation. En 1971, la consommation par personne et par an en est de 44 kg à Douala, dont 19 % de congelé ; de 34,5 kg à Yaoundé, dont 34 % de congelé ; de 19 kg à Nkongsamba, dont 41 % de congelé, et de 2,3 kg, dont 96 % de congelé, pour le reste de la population.

En supposant une consommation pour la population urbaine, située en dehors de Douala, Yaoundé et Nkongsamba (soit près de 500 000 habitants), égale à celle de Nkongsamba — tout le reste étant inchangé — nous obtenons déjà une consommation supplémentaire de 8 300 t de poisson. Ainsi, il reste encore des possibilités importantes de développement pour la pêche fraîche, mais surtout pour la vente de poisson congelé.

### Perspectives d'avenir

Si un accord pour le chalutage vers les côtes du Gabon n'est pas conclu,



Il est à prévoir une stabilisation de la production de la pêche fraîche, sauf si la pêche à la sardine s'avérait rentable; mais les essais actuels ne sont pas concluants. Le poisson frais continuera à être vendu presque uniquement à Douala, Yaoundé, Nkongsamba et le long des chemins de fer à cause de la difficulté de conservation. Le prix stable de cette denrée en favorise la vente.

La production et la vente du poisson congelé devraient continuer à augmenter avec l'amélioration des voies de communication (chemins de fer et routes), l'augmentation du pouvoir d'achat des habitants de l'intérieur du pays et la pénurie encore grande de poisson, accompagnée d'un désir des populations de consommer cette denrée. Il est ce-

pendant à noter que ce désir est beaucoup plus faible dans l'Ouest peuplé et à revenus relativement importants.

Si les cours mondiaux des crevettes restent suffisamment élevés, la pêche à la crevette se développera considérablement.

Un des obstacles au développement de la pêche industrielle est l'encombrement du port de Douala. Ce problème dépasse d'ailleurs le cadre de la pêche et touche l'ensemble du port de Douala. Dans le troisième plan quinquennal du Cameroun, il est prévu une somme de 800 millions de francs CFA pour l'aménagement d'un port de pêche, en amont de l'actuel, ce qui permettra d'éviter l'amarrage d'une partie des unités de pêche dans le port de commerce.

Les différentes sources de poisson, pêche artisanale (poisson frais ou séché-fumé), pêche industrielle fraîche, poisson congelé pêché ou importé, stockfish et conserves ne sont que partiellement en concurrence. Chaque forme de poisson a sa place auprès des acheteurs. A condition que les nouvelles quantités de poisson soient surtout vendues dans les zones encore insuffisamment approvisionnées et à un prix abordable, il ne devrait pas y avoir de gros problèmes de vente.

Un projet de conserverie industrielle a été retenu dans le troisième plan quinquennal, ainsi que la création d'une unité de production de 2 000 t de poisson fumé. Une usine de filetage de soles doit être créée à la fin de l'année à Douala. Les filets congelés seront expédiés par avion en France.

Dans les deux dernières sociétés de pêche (SIPEC et CRECAM), le Cameroun a une part du capital (3). Malgré le dernier échec de la société de pêche lancée par un Camerounais, il est à espérer que les nationaux auront une place de plus en plus grande dans cette activité, essentielle pour l'alimentation de la population, importante par le chiffre d'affaires et intéressante par la rentrée de devises grâce à l'exportation de crevettes.

#### BIBLIOGRAPHIE

Pour la rédaction de cet article, ont été consultés les statistiques de la direction des Pêches maritimes, celles des services de la Marine marchande, celles des sociétés de pêche et celles de la direction de la Statistique ainsi que les ouvrages suivants : Etude technique et économique comparée de la distribution du poisson de mer dans les pays de l'Afrique centrale atlantique — Cameroun —, par Y. Lagoin et G. Salmon, S.C.E.T.-Coopération, 1969, 153 pages; Tableau de la population du Cameroun, section de géographie de l'ORSTOM, Yaoundé, 3<sup>e</sup> édition, juillet 1971, 117 pages; La pêche artisanale du littoral du Cameroun — Essai d'estimation quantitative —, par J. Laure; Le Cameroun agricole, pastoral et forestier, nov.-déc. 1968, n° 121, pp. 13-39, et La pêche industrielle au Cameroun, ORSTOM, Yaoundé, janvier 1969, 126 pages, du même auteur.

(3) Par l'intermédiaire de la S.N.I. (Société nationale d'investissement).